

231

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/5761
20 octobre 1964

ORIGINAL: FRANCAIS

Dix-neuvième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION NOUVELLE A L'ORDRE
DU JOUR DE LA DIX-NEUVIEME SESSION

RETABLISSEMENT DES DROITS LEGITIMES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre, en date du 20 octobre 1964, adressée au Secrétaire
général par le représentant permanent du Cambodge auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de la question suivante, en tant que question présentant un caractère d'importance et d'urgence :

"Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies."

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un mémoire explicatif vous sera ultérieurement communiqué.

Le représentant permanent du Cambodge
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Voeunsai SONN
